

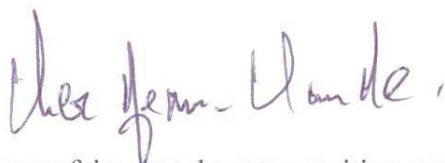
**YVES FROMION**

DEPUTE DU CHER  
PRESIDENT DE LA COMMISSION SPECIALE  
CHARGEE DE VERIFIER ET D'APURER LES COMPTES  
MAIRE D'AUBIGNY SUR NERE

YF/LR/SC/10.78

Aubigny sur Nère, le 27 AVR 2010

Mon cher collègue,



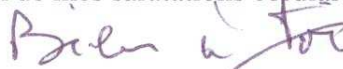
Vous avez bien voulu me faire part de votre position sur la question du financement des Centres d'Information et d'Orientation du Cher.

Je suis obligé de vous faire part de la divergence de nos analyses sur le dispositif de prise en charge financière de ces structures. Il me paraît en effet que c'est aux Conseils régionaux chargés de la formation professionnelle, des lycées et pour partie de l'enseignement supérieur, mais également de l'apprentissage, qu'il appartient d'assumer la responsabilité de l'information et de l'orientation.

En dépit de leurs faiblesses les lois de décentralisation ont au moins ce mérite de regrouper progressivement les compétences dans une logique voulue par le législateur. Je milite depuis des années pour que les régions, au nom de cette logique, prennent en charge les CIO. Vous pouvez comprendre que je n'ai pas l'intention de changer d'avis. Il me serait même agréable que vous acceptiez que l'on débâte de cette question. Qui sait, peut-être pourrais-je vous convaincre ?

En tout état de cause je suis à votre disposition pour rencontrer avec vous et nos collègues parlementaires, M. Alain Rafesthain, qui préfigure déjà le futur conseiller territorial du fait de son cumul des mandats de Conseiller général et régional ce qui le pose en interlocuteur précieux dans le sujet qui vous occupe.

Acceptez, je vous prie, cher collègue, l'expression de mes salutations cordiales.



Yves FROMION

Copies : Mr Louis COSYNS  
Mr Rémy POINTEREAU  
Mr François PILLET

**Monsieur Jean-Claude SANDRIER**  
Député du Cher  
45, rue Théophile Lamy  
18000 BOURGES